



2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE Monaco, 21-24 Avril 2020

RAPPORT FINANCIER DE L'OHI 2017-2019

Présenté par le Secrétaire général

INTRODUCTION

Préparation du rapport

1. Le présent rapport sur l'administration des finances de l'OHI pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 a été préparé par le Secrétariat de l'OHI aux fins d'examen par la Commission des finances (CF) en vue d'être approuvé par l'Assemblée conformément à l'article 10(b) du Règlement général de l'OHI.

Vérification des comptes

2. Les comptes de l'OHI pour 2017 ont été certifiés par le Cabinet Morel, et par PriceWaterhouse Cooper pour 2018. Les rapports annuels du commissaire aux comptes pour 2017 et 2018 ont été inclus dans le Rapport annuel, Partie 2 - Finances. Les deux ont ensuite été approuvés par les Etats membres. La vérification des comptes de l'OHI, tels que joints en annexe au présent rapport, est en cours au moment de la présentation de ce rapport (22 janvier 2020).

Devises - Banques

3. L'euro a été introduit le 1^{er} janvier 2002 comme devise devant être utilisée pour la comptabilité de l'Organisation conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à ce moment-là. Le Secrétariat a utilisé les services de CMB, SMC et CIC à Monaco pour ses besoins financiers et bancaires.

Etats financiers annuels

4. Les états financiers annuels pour 2017, 2018 et 2019 ont été adressés annuellement aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Après examen des commentaires et toute mesure nécessaire, les états financiers amendés en tant que de besoin ont été présentés dans la partie 2 du rapport annuel, aux fins d'approbation ultérieure par le Conseil.

Suivi financier mensuel du Secrétariat de l'OHI

5. Un rapport mensuel sur la situation des finances est préparé et fournit des informations détaillées sur l'état budgétaire des revenus et des dépenses ainsi que sur les actifs financiers. Cet état est examiné par le Secrétaire général et les Directeurs (auparavant le Comité de direction) afin de suivre la situation financière de l'Organisation, de suivre la progression du budget et de prendre toutes les mesures nécessaires, le cas échéant.

Réunion du comité restreint de la Commission des finances

6. Le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction une fois par an afin d'examiner les états financiers de l'Organisation et la progression du budget. Les comptes rendus des réunions du comité restreint de la Commission des finances ont été diffusés aux Etats membres après chaque réunion et ont servi de base aux décisions ultérieures approuvées par les Etats membres.

REVENU 2017-2019 (cf. tableau 1)**Contributions**

7. Les prévisions budgétaires pour la période triennale (2017-2019) ont été préparées pour la 1^{ère} session de l'Assemblée sur la base d'un nombre de parts alors calculé à partir du tonnage communiqué par les Etats membres conformément aux articles 4, 5 et 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à cette époque.

Nombre de parts

8. Au cours de la période triennale, il y a eu plusieurs changements dans le nombre de parts en raison de changements dans les chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur.

9. Les 779 parts calculées en 2017 sont passées à 816 en 2018, à 817,5 en 2019. Les Seychelles, avec 3 parts, et la Bulgarie, avec 3 parts, sont devenues membres en 2018. Le Guyana avec 3 parts, les îles Salomon avec 3 parts, le Ghana avec 2 parts et les Samoa avec 2 parts ont rejoint l'Organisation en 2019.

Valeur d'une part

10. La valeur de la part est demeurée inchangée à 4 024,32 euros depuis 2016.

Suspension des avantages et prérogatives

11. En 2018 les prérogatives de la Syrie et en 2019 celles du Vanuatu, ont été suspendues en raison du non-paiement de leurs contributions financières annuelles, conformément à l'article XV de la version de la Convention relative à l'OHI en vigueur à ce moment-là.

Règlement des contributions

12. Le règlement des contributions a été généralement satisfaisant tout au long de la période. L'état du paiement des contributions a été fourni dans la partie 2 de chaque rapport annuel. Pour la période 2017-2019, 65% des contributions ont été payées avant la fin du mois de mai chaque année, alors que le montant final reçu en fin d'année a varié entre 89% (en 2017) et 94% (en 2018) avec une moyenne de 90% sur la période triennale.

13. La difficulté grandissante pour certains Etats membres de transmettre leurs contributions en raison de sanctions internationales contre le transfert de fonds et par conséquent du refus des banques de traiter ces transactions est un sujet de préoccupation. Le Secrétariat a aidé à plusieurs reprises à trouver des solutions acceptables pour assurer que certains règlements puissent être effectués.

Rémunération des comptes bancaires

14. Le montant total des intérêts perçus sur des dépôts bancaires au cours de la période 2017-2019 est de 279 986 euros.

Subvention pour la GEBCO

15. Au cours de la période triennale, le gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement maintenu sa contribution annuelle au projet de la GEBCO, pour un montant total de 24 900 euros.

Impôt interne

16. Tous les employés de l'OHI ont payé un impôt interne, s'élevant à 10% de leur salaire brut.

Revenus exceptionnels

17. Un revenu exceptionnel de 126 155 euros a notamment résulté des frais d'administration associés à certains dons au fonds pour le renforcement des capacités (25 440 euros) et du paiement des contributions en retard (100 715 euros) par certains Etats membres.

Résumé des revenus

18. Le montant total des revenus estimé pour la période 2017-2019 était de 10 421 246 euros, alors que le montant total des revenus reçus au cours de la période a été de 10 571 285

euros. L'augmentation est notamment due à l'augmentation du nombre de parts décrite ci-dessus, et à un meilleur retour sur investissement que celui prévu.

DEPENSES 2017-2019 (cf. tableau 2)

Chapitre I – Dépenses de personnel

Salaires

19. Les salaires de l'OHI ont augmenté conformément à l'indice du coût de la vie, promulgué par le gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice, qui est passé de 7,97186 euros en janvier 2017 à 8,2573 euros en décembre 2019. Ceci représente une hausse générale d'environ 3,42 % au cours de la période triennale, ou une moyenne de 1,14 % par an. Des promotions salariales ont été faites conformément au Règlement du personnel et aux grilles de progression salariale en vigueur.

Frais médicaux

20. Le contrat d'assurance médicale collective du Secrétariat, l'assurance GAN, a été résilié au 31 décembre 2018, car il n'avait pas été rentable pour la compagnie d'assurance pendant deux années consécutives, en 2017 et 2018. Avec l'intention claire de rétablir un régime d'assurance durable, le Secrétariat a négocié avec différentes compagnies d'assurance de bonne réputation un contrat de substitution qui garantit des conditions comparables à celles du régime précédent. Ces négociations ont été fructueuses pour les demandes de remboursement des membres du personnel actif et des retraités et un nouveau contrat avec CIGNA a pris effet en juin 2019.

Résumé

21. Les dépenses totales du chapitre I se sont élevées à 10 101 998 euros, les dépenses approuvées étant de 10 239 900 euros.

22. Les dépenses du chapitre I représentent 74% de la totalité des dépenses de fonctionnement.

Chapitre II – Dépenses de gestion courante

Entretien

23. Le coût des contrats d'entretien des locaux et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période triennale. Suite à des négociations avec les prestataires, des économies ont été réalisées à la fois pour l'entretien informatique et celui des locaux.

Poste, téléphone et télécopie

24. L'ensemble des dépenses de communication du Secrétariat sont demeurées stables tout au long de la période triennale. Ceci peut être attribué principalement à l'utilisation croissante du site web de l'OHI par les Etats membres pour télécharger divers documents ainsi qu'à l'utilisation de courriels et d'autres moyens électroniques par le Secrétariat pour envoyer les lettres circulaires et autres documents.

Contrats d'assistance

25. Au cours de la période triennale, 52 620 euros ont été alloués à des contrats d'assistance.

Déplacements (assistance technique et voyages au long cours)

26. Des économies ont été réalisées sur les dépenses de déplacement en 2018 et 2019.

Chapitre III – Dépenses d'équipement

27. Un total de 102 185 euros a été dépensé au cours de la période pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier et de publications.

Résumé : total des dépenses de fonctionnement

28. Le total des dépenses opérationnelles pour la période triennale s'élève à 9 100 398 euros, soit 1,5% de moins que le budget approuvé de 9 238 300 euros.

Fonds**Fonds pour la GEBCO.**

29. Sur la base d'une proposition de la Nippon Foundation et du Comité directeur de la GEBCO, l'OHI et la COI, en tant qu'organisations mères de la GEBCO, ont convenu d'un projet commun appelé SEABED 2030 visant à accroître le détail des connaissances mondiales sur la topographie du fond des mers et des océans. Dans le cadre de ce projet, le secrétariat de l'OHI a accepté de gérer le fonds du projet, tel que donné par la Nippon Foundation.

Fonds pour les Assemblées HI

30. Fin 2016, le fonds pour les conférences avait un solde de 373 661 euros. Le budget triennal avait affecté un supplément de 60k€ pour la période. Un total de 141 575 euros a été dépensé pour la planification et l'exécution de la 1^{ère} session de l'Assemblée. Fin 2019, 292 086 euros sont disponibles dans le fonds pour les Conférences, pour la planification et l'exécution des Assemblées de l'OHI qui suivront.

Fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs

31. Le fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs couvre toutes les obligations pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs (mobilier, billets, etc.) et de leurs ayants droit lorsqu'ils rejoignent ou quittent le Secrétariat.

32. Le budget triennal prévoyait l'affectation d'un total de 15k€ vers ce fonds. Un total de 56 997 euros a été dépensé au cours de la période et fin 2019, 241 113 euros sont disponibles dans le fonds.

Fonds pour le renforcement des capacités

33. Le fonds pour le renforcement des capacités a été établi à la fin 2004 pour répondre aux besoins du programme de renforcement des capacités de l'Organisation. Au cours de la période triennale, le fonds a été doté de 482 000 euros provenant du budget, de 291 000 euros de l'excédent budgétaire certifié et de 2 056 534 euros provenant de dons de la République de Corée et de la Nippon Foundation. Au cours de la période 2017-2019, 2 617 717 euros ont été dépensés pour des activités inscrites au programme pour le renforcement des capacités. Fin 2019, 391 981 euros sont disponibles dans le fonds pour le renforcement des capacités.

Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

34. Le fonds de retraite interne (FRI) finance le plan de retraite indépendant de l'OHI établi de longue date (régime de retraite) pour un certain nombre d'employés du BHI en poste depuis le plus longtemps ou à la retraite. Les retraites de dix retraités et d'un employé en activité sont couvertes par le FRI. Le FRI est maintenu à dessein sur des comptes d'investissement à faible risque.

35. L'estimation du passif du FRI est calculée et ajustée chaque année à l'aide d'une évaluation actuarielle, laquelle dépend de plusieurs facteurs très difficiles à prévoir, incluant l'évolution des taux d'intérêt sur le long terme et la longévité des retraités dans le petit groupe de bénéficiaires du plan de retraite

36. Une dotation permanente de 70 000 euros par an au FRI a été incluse dans la proposition de budget pour la période triennale 2018-2020.

37. Au 31 décembre 2019 la valeur du FRI était de 3 386 152 euros.

Fonds pour les projets spéciaux

38. Le fonds pour les projets spéciaux a été créé en 2012 pour couvrir différentes activités spéciales, telle la tenue à jour ou l'élaboration de normes, l'édition, la traduction ou la mise à jour de publications complexes, des traductions ainsi que certains besoins particuliers identifiés par les comités et autres organes de l'Organisation. Le fonds soutient en particulier l'élaboration de la nouvelle génération de normes basées sur la S-100. Certaines dépenses engagées pour la célébration du centenaire de l'OHI ont également été couvertes par ce fonds.

Fonds IBSC

39. Le fonds IBSC a été créé en 2010 à l'appui des travaux du comité international sur les normes de compétence (IBSC) géré conjointement par l'OHI, la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI). Le comité assure la tenue à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, ainsi que l'examen et l'octroi d'une homologation aux cours appropriés ayant fait l'objet d'une soumission. A la demande du Secrétariat de la FIG qui a géré le fonds pour le compte du comité depuis sa création, le Secrétariat en tant que secrétaire de l'IBSC, a assumé le rôle de trésorier du fonds en 2015.

Réserve de trésorerie opérationnelle

40. Une réserve de trésorerie opérationnelle a été établie afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Conformément à l'article 17 du Règlement financier de l'OHI, le montant dont l'Organisation dispose au 31 décembre de chaque année, ne sera pas inférieur à trois douzièmes du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation. Fin 2019, la réserve de trésorerie opérationnelle ne devrait pas être inférieure à 813 625 euros.

Fonds de réserve d'urgence

41. Conformément à l'article 18 du Règlement financier, l'OHI dispose d'un fonds de réserve d'urgence, dont le montant ne sera pas inférieur à un douzième du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation exclusivement prévu pour permettre à l'Organisation de faire face à des dépenses exceptionnelles. Fin 2019, le fonds de réserve d'urgence atteignait une valeur de 271 208 euros et ce montant est conservé en réserve par l'OHI.

Résumé des dépenses

42. Les dépenses totales, incluant le total des charges opérationnelles et les dépenses réelles des fonds opérationnels, s'élèvent à 10 101 998 euros pour la période triennale. Ce montant est inférieur (1,34%) au budget total approuvé de 10 239 900 euros pour la période.

CONCLUSIONS

43. Le Secrétariat s'est efforcé de limiter les coûts de façon à ce que le total des revenus soit supérieur au total des dépenses, tout au long de la période budgétaire triennale. Ceci a permis de disposer de fonds qui ont servi à accroître les différents fonds de l'Organisation ainsi que la réserve de trésorerie opérationnelle, et de financer les obligations récemment découvertes en matière de FRI.

44. Le détail des revenus, des dépenses, de l'effet net sur les capitaux, des engagements et le FRI sont présentés dans les tableaux joints en annexe

RAPPORT TRIENNAL 2017-2019

TABLEAU 1
REVENUS 2017- 2019 (Euros)

	2017	2018	(préliminaire) 2019	Total de la période
Nombre de parts de contributions	779,0	816,0	817,5	
Nouveaux Etats membres	11,0	37,0	6,5	
Evolution des tonnages				
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	4 024,32	4 024,32	4 024,32	
CONTRIBUTIONS DE L'ANNEE				
a) Régliées	2 801 943	3 092 051	3 053 639	8 947 633
b) Restant dues en fin d'année	333 003	191 794	236 242	761 039
	<u>3 134 945</u>	<u>3 283 845</u>	<u>3 289 882</u>	<u>9 708 671</u>
INTERETS SUR DISPONIBILITES	96 604	115 753	67 628	279 986
TAXE INTERNE	193 845	196 890	191 893	582 627
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	<u>3 425 394</u>	<u>3 596 488</u>	<u>3 549 403</u>	<u>10 571 284</u>
Budget annuel présenté	3 359 678	3 571 845	3 489 724	10 421 246
REVENUS EXTRAORDINAIRES				
Intérêts sur contributions échues	2 869			2 869
Participations aux frais administratifs (CBF)	9 809	9 889	5 742	25 440
Autres revenus extraordinaires	79 019	18 523	300	97 842
	<u>3 517 091</u>	<u>3 624 901</u>	<u>3 555 448</u>	<u>10 599 592</u>

2017 2018 2019 Total de la période
TABLEAU 2
DEPENSES 2017- 2019 (Euros)

I - DEPENSES DE PERSONNEL

a) Salaires - Comité de Direction	493 540	484 853	494 151	1 472 544
b) Salaires - Catégorie A	578 360	591 603	604 392	1 774 355
- Traducteurs	209 666	213 559	217 648	640 873
- Catégorie B	467 834	487 452	506 378	1 461 664
- Heures Supplémentaires	6 981	10 056	8 225	25 262
c) Gratification annuelle	42 932	44 808	41 168	128 908
d) Cotisations aux régimes de retraite	370 110	380 901	389 130	1 140 140
e) Primes d'assurances sur salaires	13 895	14 393	15 082	43 370
f) Primes médicales au GAN	111 422	112 942	200 214	424 578
g) Allocations familiales	22 662	16 328	15 652	54 641
h) Allocation d'études	20 420	24 077	8 842	53 339
i) Décomptes maladie	259 114	194 165	101 575	554 854
j) Décomptes maladie - remboursement du GAN	-209 172	-144 890	-36 307	-390 369
k) Allocations logement	6 070	5 875	5 405	17 349
l) Congés dans les foyers	7 190	12 423		19 614
m) Dépenses diverses de personnel	989	809	1 064	2 862
n) Salaires - Personnel temporaire	161	176	13 005	13 342
o) Formation	0	3 598	2 509	6 107
Totaux du Chapitre I	2 402 174	2 453 128	2 588 132	7 443 432
Budget approuvé pour le Chapitre I	2 417 500	2 452 000	2 452 000	7 321 500

	2017	2018	2019	Total de la période
II - DEPENSES OPERATIONNELLES				
a) Entretien des locaux	37 858	39 034	40 099	116 990
b) Assurance multi-risques	3 219	3 740	3 678	10 637
c) Maintenance d'équipements informatiques	47 284	42 388	58 671	148 342
d) Fournitures de bureau	11 349	10 530	10 847	32 726
e) Télécommunications	29 801	31 000	29 707	90 508
f) Déplacements locaux	567	1 167	815	2 548
g) Charges bancaires	7 360	5 241	7 429	20 029
h) Support Contractuel	942	25 252	26 426	52 620
i) Support administratif pour le Conseil		26 658	10 113	
j) Honoraires d'audit	8 000	7 400	8 500	23 900
k) Relations publiques	6 072	7 054	14 663	27 789
l) Dépenses opérationnelles diverses	1 426	660	454	2 540
m) Assistance technique	45 547			45 547
n) Déplacements officiels	244 150	264 792	229 781	738 723
o) Revue H.I.	10 000	10 000	5 000	25 000
p) Autres publications	1 074	895	348	2 317
q) Provision pour créances douteuses	28 170	40 243	108 657	177 070
Totaux du Chapitre II	482 819	516 054	555 187	1 554 059
Budget approuvé pour le Chapitre II	587 400	610 700	610 700	1 808 800
III - DEPENSES D'EQUIPEMENT				
a) Achats d'équipements informatiques	11 852	8 642	7 101	27 595
b) Achats de mobilier et autres équipements	2 316	3 796	4 119	10 231
c) Dépréciation des actifs immobilisés	21 186	24 252	19 111	64 549
d) Achats de publications & reliure	109	422		531
Totaux du Chapitre III	35 463	37 112	30 331	102 906
Budget approuvé pour le Chapitre III	36 000	36 000	36 000	108 000
Totaux des charges opérationnelles	2 920 456	3 006 294	3 173 650	9 100 398
Budget pour charges opérationnelles	3 040 900	3 098 700	3 098 700	9 238 300

	2017	2018	2019	Total de la période
- GEBCO	8 200	38 200	38 200	84 600
- DOTATION FONDS CONFERENCE	20 000	20 000	20 000	60 000
- DOT.FONDS DE DEMENAGEMENT	5 000	5 000	5 000	15 000
- DOTATION FONDS DE PROJETS SPECIAUX	30 000	50 000	60 000	140 000
- DOTATION FONDS IBSC		10 000	5 000	
- DOT. FONDS DE RENFORCEMENT DES CAPACITE:	160 000	206 000	116 000	482 000
- DOTATION FONDS DE RETRAITE INTERNE	65 000	70 000	70 000	205 000
	3 208 656	3 405 495	3 487 850	10 101 998
Budget total annuel approuvé	3 329 100	3 497 900	3 412 900	10 239 900
PERTES ET DEPENSES EXCEPTIONNELLES	21 887	5 796	3	27 686
TOTAL GENERAL	3 230 543	3 411 292	3 487 853	10 129 684

2017
TABLEAU 3

2018

2019

Total de la période

IMPACT SUR LES CAPITAUX 2017- 2019 (Euros)

Budget de dépenses totales approuvé	3 329 100	3 497 900	3 412 900	10 239 900
Totaux des dépenses	-3 230 539	-3 411 292	-3 487 853	-10 129 684
Totaux des revenus	3 517 090	3 624 902	3 555 448	10 697 440
Excédent budgétaire annuel	286 551	213 610	67 595	567 756
Fonds de roulement (en fin d'année)	2 402 379	2 800 573	2 724 899	
Fonds de réserve d'urgence	259 725	264 517	271 208	
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	2 662 104	3 065 090	2 996 108	

	2017	2018	2019	Total de la période
TABLEAU 4				
COMPARAISON DES BILANS				
(au 31 décembre 2017 - 2019)				
I - AVOIRS (Euros)				
	2017	2018	2019	
INVESTISSEMENT POUR LE FRI				
- Placements monétaires à court terme (FRI)	2 886 213	2 721 956	2 573 030	
- Garantie en faveur du FRI	844 745	603 352	813 123	
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	374 629	519 375	634 568	
	<u>4 105 588</u>	<u>3 844 683</u>	<u>4 020 721</u>	
DEBITEURS DIVERS				
- Prestations effectuées d'avance	5 766	7 145	6 417	
- Factures non encaissées	30 561	43 783		
- Avances au personnel	31 147	46 795	45 289	
- Intérêts à recevoir	69 287	88 004	8 833	
- Demandes de remboursement de TVA	61 666	36 213	38 448	
- Débiteurs divers				
	<u>198 427</u>	<u>221 940</u>	<u>98 987</u>	
CONTRIBUTIONS				
- Contributions de l'année	344 706	171 672	236 242	
- Contributions des années précédentes	72 961	38 276	34 306	
- Contributions des Etats membres suspendus	32 748	93 113	201 769	
- Intérêts restant dus	-1 132	-1 132	-1 132	
	<u>449 283</u>	<u>301 929</u>	<u>471 186</u>	
MOBILIER ET MATERIEL				
- Valeur d'acquisition	325 094	353 694	361 598	
- Amortissements pratiqués	-281 384	-305 636	-324 747	
- BIBLIOTHEQUE	36 664	36 664	36 664	
	<u>80 374</u>	<u>84 722</u>	<u>73 515</u>	
DISPONIBILITES (Banques et caisses)				
- Comptes courants bancaires	1 685 706	1 071 078	1 441 837	
- Comptes de dépôt à terme	4 975 492	5 555 162	5 164 996	
- Espèces en caisse	5 278	960	2 557	
	<u>6 666 477</u>	<u>6 627 200</u>	<u>6 609 390</u>	
TOTAL GENERAL (ACTIF)	<u>11 500 149</u>	<u>11 080 474</u>	<u>11 273 798</u>	

	2017	2018	2019	Total de la période
II - ENGAGEMENTS (Euros)				
INVESTISSEMENT POUR LE FRI				
- Placements monétaires à court terme (FRI)	1 308 006	1 277 982	1 237 250	
- Provision pour couvrir les pensions du personnel	2 422 953	2 047 326	2 148 903	
Evaluation actuarielle du FRI	3 730 959	3 325 308	3 386 153	
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	373 659	539 806	640 821	
DEBITEURS DIVERS				
- Garantie en faveur du FRI	844 745	603 352	813 123	
- Plans de retraite NSM				
- Provision pour contributions	70 073	96 969	205 626	
- A.M.R.R (Régime de retraite complémentaire)	16 550	17 254	19 282	
- Charges à payer (factures, télécommunications, etc..)	96 281	118 635	206 483	
- Salaires et notes de frais	130	636	925	
- Montants reçus pour la prochaine Assemblée (stands)		9 335	16 325	
- Crédoiteurs divers		5 393		
FONDS DEDIES				
- Fonds pour les conférences	252 085	272 085	292 085	
- Fonds pour le déménagement des directeurs	231 114	236 114	241 114	
- Fonds pour la conférence ABLOS	8 424	8 424	17 106	
- Fonds pour la GEBCO	881 154	664 716	747 740	
- Fonds pour le renforcement des capacités	1 145 818	862 581	386 839	
- Fonds pour les projets spéciaux	90 512	42 783	122 278	
- Fonds de rénovation et d'amélioration	79 292	64 908	60 993	
- Fonds de la bibliothèque de présentation	40 002	45 502	48 002	
- Fonds IBSC	24 676	63 357	58 346	
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE				
- Reçues en avance ou en excédent	952 572	1 038 227	1 014 450	
	5 107 087	4 690 077	4 891 538	

	2017	2018	2019	Total de la période
II - ENGAGEMENTS (SUITE)				
CAPITAL				
- Fonds de réserve d'urgence	259 725	264 517	271 208	
- Réserves à distribuer			110 000	
- Provisions pour risques (FRI + MS)	-2 460 308	-2 083 930	-2 185 508	
- Résultat opérationnel net de l'année en cours	286 552	213 609	67 595	
- Capitaux nets permanents	4 576 134	4 670 895	4 732 812	
Financement permanent	2 662 104	3 065 090	2 996 108	
TOTAL GENERAL (PASSIF)	11 500 149	11 080 474	11 273 798	
Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du Règlement financier)				
Trésorerie de l'OHI sous déduction :	6 666 477	6 627 200	6 609 390	
- Des contributions reçues à l'avance	-952 572	-1 038 227	-1 014 450	
- Du fonds de réserve d'urgence	-259 725	-264 517	-271 208	
- Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-2 753 077	-2 260 471	-2 084 502	
- De la garantie en faveur du FRI	-844 745	-603 352	-813 123	
Réserve de trésorerie totale	1 856 357	2 460 633	2 426 106	
Total des coûts opérationnels	2 920 452	3 006 295	3 173 650	
Budget total annuel pour les opérations futures	3 116 700	3 098 700	2 154 500	
Couverture des opérations futures (en semaines)	33,1	42,6	39,8	
Réserve de trésorerie minimale (3 mois - 13 semaines)	779 175	774 675	813 625	

2017 **2018** **2019** **Total de la période**
TABLEAU 5
EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)

EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)			
Situation du fonds au 1er janvier	3 726 557	3 730 959	3 325 308
Contributions reçues (Secrétariat et personnel)	13 350	13 619	17 378
Intérêts perçus sur les placements	43 827	42 133	68 588
Pensions réglées	-203 914	-205 775	-196 699
Affectation du résultat	50 000	50 000	
Allocation	65 000	70 000	70 000
	-----	-----	-----
Sous-total	3 629 820	3 700 935	3 284 575
PROVISION DE SOUTIEN AU FRI			
- au 1er janvier de l'année	-2 386 814	-2 422 953	-2 047 326
- au 31 décembre de l'année	2 422 953	2 047 326	2 148 903
	-----	-----	-----
Variation nette annuelle	36 139	-375 627	101 577
Situation du fonds au 31 décembre	3 665 959	3 325 308	3 386 153